

Le Journal... Prix du Journal... Abon. annuel, \$4. Abon. semestriel, \$2.

LE JOURNAL DE QUEBEC

MONITEUR DU PASSÉ ET DU PRÉSENT A L'AVANTAGE DE L'AVENIR.

Prix des Annonces... Première insertion: 6 lignes et au-dessous, 9c.

Ce journal se publie les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, par AUGUSTIN COTÉ et JOSEPH CAUCHON, avec, rédacteurs-propriétaires... Londres, en Irlande et en Ecosse.

Matières Religieuses.

MISSIONS DU CANADA.

Lettre de R. P. Bourrassa, prêtre canadien, missionnaire Oblat de Marie Immaculée, au R. P. Honorat, de la même congrégation.

Trois-Rivières, le 25 juillet 1844.

MON RÉVÉREND PÈRE,

(Suite et fin.)

Nos sauvages, après une si longue attente, ne pouvaient être plus avides de la parole sainte, et dès les premiers jours nous pûmes jouir amplement des fruits de leurs bonnes dispositions.

Dans leurs doutes et difficultés, ils venaient consulter les missionnaires; alors, que nous fussions couchés ou non, endormis ou éveillés, il fallait leur donner audience et répondre à toutes leurs questions.

Grâce à cette ardeur pour apprendre les vérités de la religion, nous pûmes, dans l'espace d'une quinzaine de jours, administrer le sacrement de baptême à vingt personnes, adultes pour le plus grand nombre, et tenir six mariages.

Ces intéressants néophytes aiment beaucoup la prière, et en font pour ainsi dire leur nourriture quotidienne. Pour les pères et mères, c'est une consolation autant qu'un devoir d'en inspirer le goût à leurs enfants.

Vous me permettez, en terminant cette lettre, de vous en citer un exemple entre mille dont j'ai été témoin. Un soir que je m'entretenais avec nos hommes dans l'espèce de sacristie qui nous servait de logement, j'entendis tout à coup une voix d'enfant qui semblait partir du lieu saint.

Enfin, grâce aux dispositions extraordinaires de ces bons Indiens; il ne reste plus dans toute leur peuplade que trois infidèles; encore donnent-ils des marques d'une prochaine conversion.

Tel est, mon révérend Père, le peuple béni de Dieu auquel j'ai été envoyé cette année. J'aurais volontiers passé le reste de mes jours auprès de ces chers néophytes; mais le temps fixé pour notre départ était

venu. Tous les préparatifs de voyages étant donc faits, nous nous embarquâmes de nouveau sur le Saint-Maurice, et quittâmes, non sans regret, cette terre de bénédictions où le Seigneur nous avait fait trouver une moisson si abondante.

J'ai l'honneur d'être, mon révérend Père, avec un profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. M. BOURRASSA, O. M. I.

Extrait d'une lettre du révérend Père Fiset, Oblat de Marie Immaculée, au révérend Père Guigues, de la même congrégation.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Je suis de retour à Québec depuis hier, et je m'empresse de vous rendre compte de notre mission chez les sauvages Montagnais. Nous embarquâmes, M. Boucher et moi, le 16 mai, sur la goélette la Loure, pour parcourir les divers postes où nous devions rencontrer les sauvages.

Après avoir passé deux jours à Tadoussac, nous nous embarquâmes pour continuer notre voyage, et le 12 juin nous touchâmes à Masquaro, sans avoir rien observé sur notre route qui méritât d'être signalé. Là devait être le terme de notre course apostolique; c'est dans ce poste que nous devions trouver les sauvages à qui nous venions donner une mission.

Je dois remarquer en passant qu'il y a une grande pureté de mœurs chez ces Indiens, une fois qu'ils sont convertis au christianisme. La plus grande réserve règne toujours dans leurs réunions entre les personnes de différent sexe.

Les exercices de notre mission terminés, il fallut nous arracher du milieu de nos néophytes. Ce fut une scène bien attendrissante que celle du dernier adieu. Qu'il était touchant de voir ces pauvres sauvages fondant en larmes à notre départ!

Ces heureuses dispositions, mon cher père, se retrouvent dans les différentes tribus que nous avons visitées. Je ne veux pas vous rapporter les détails de chaque mission en particulier, parce qu'il n'y a rien d'extraordinaire, si ce n'est la ferveur qui leur était commune à toutes; je me contenterai de vous dire le résultat de nos travaux.

Vous savez sans doute quels sont les moyens de subsistance pour ces peuplades; la chasse et la pêche, c'est là toute leur ressource et leur unique industrie. Ainsi les voyez-vous, au sortir de la mission, se répandre dans les bois ou le long des rives de la mer; ceux-ci pour surprendre le loup marin dont ils tirent une huile excellente, et ceux-là pour tuer le castor et la martre dont ils vendent les peaux aux agents de la Compagnie, en échange des objets de première nécessité.

Tels sont les hommes que nous avons visités, et encore ne sont-ils pas les plus à plaindre; car eux au moins sont éclairés des lumières de la foi, qu'ils ont eue le bonheur de recevoir depuis plusieurs années, tandis qu'un grand nombre de leurs frères, répandus dans l'intérieur du pays, ne connaissent pas encore le vrai Dieu.

volontiers les ouvriers apostoliques.

L'an dernier un d'entre eux, vieillard octogénaire, se présenta à la baie de Ha-Ha où réside un missionnaire à poste fixe; il avoua que depuis longtemps il désirait rencontrer une de ces robes noires dont il avait autrefois entendu parler, afin d'apprendre la véritable prière du Grand-Esprit.

Je suis, mon révérend Père, votre tout dévoué, etc. P. FISETTE, O. M. I.

CORRESPONDANCE CANADIENNE DU COURRIER DES ÉTATS-UNIS.

Québec, 15 octobre 1845.

(Suite et fin.)

Il vient de paraître ici un livre que je désirerais voir aussi répandu dans la vieille France qu'il va l'être dans la nouvelle. C'est le premier volume de l'Histoire du Canada, par M. F. X. Garneau. Cet ouvrage d'un Canadien, prouve, par son style et la pensée qui l'a dicté, tout ce que je viens de dire.

M. Garneau a cependant choisi un mauvais moment pour lancer son livre. Les sinistres de cet été ont plongé la population entière dans une stupeur très peu favorable à l'appréciation d'une œuvre semblable.

M. Viger qui, en dépit de tous les principes de la constitution anglaise, dont il se croit l'unique interprète, avait si long-temps gardé son portefeuille sans prendre place dans la législature, s'est fait élire pour la petite ville des Trois-Rivières, à la place de M. Gries, député, et M. André Taschereau, qui, depuis long-temps, n'attendait qu'une occasion pour accepter la place de solliciteur-général, en a trouvé une dans la mort de son frère qu'il a remplacé dans la représentation du comté de Dorchester.

(1) Notre correspondant s'est chargé de réparer le silence involontaire que nous avons gardé, jusqu'ici, sur cet ouvrage dont nous n'avons pas pu le lire avec l'attention nécessaire pour lui rendre toute la justice dont il est digne.

un phénomène politique beaucoup plus important. Le comté de Dorchester est un des plus peuplés de notre patrie; le Canadien a vu dans ce fait un mouvement qu'il a gauchement baptisé du nom de réaction, comme si la plupart des réactions, dans toutes les histoires de ce monde, n'avaient pas jointe la lâcheté à la violence.

De 1837 à 1845 il s'est passé bien des choses. Beaucoup de ceux qui se donnaient l'ex-orateur ont abandonné le parti populaire, des hommes, qu'il devait considérer comme ennemis, se sont rangés dans ce parti, et des noms qui lui sont tout-à-fait étrangers ont surgi dans notre politique.

De 1837 à 1845 il s'est passé bien des choses. Beaucoup de ceux qui se donnaient l'ex-orateur ont abandonné le parti populaire, des hommes, qu'il devait considérer comme ennemis, se sont rangés dans ce parti, et des noms qui lui sont tout-à-fait étrangers ont surgi dans notre politique. Il y a huit ans, il suffisait de se nommer Papineau pour voir le gibet de près, aujourd'hui un homme a été fait ministre à cause de ce nom.

(2) Voyez: Réfutation de l'écrit de Louis-Joseph Papineau, intitulé: "Histoire de l'Insurrection du Canada," publiée dans le recueil hebdomadaire la Revue du Progrès, imprimé à Paris, par Charles Sabrevois de Blenrie, Montréal 1839; — et voyez aussi l'écrit réfuté. Tous deux ne sont pas également l'œuvre de personnages dont ils portent les noms, mais tous deux sont très intéressants dans le moment actuel.

Canada.

QUÉBEC, 4 NOVEMBRE, 1845.

Nous venons remplir notre promesse en traduisant l'article suivant du Pilot; le lecteur jugera qu'il est ou du Canadien, a mieux compris le Pilot: "Le 29 septembre dernier, nous expliquâmes assez au long nos vues sur le système proposé de gouverner la province unie au moyen d'un ministère composé d'hommes possédant la confiance des majorités dans chaque province respectivement.

au pouvoir en dépit du principe du gouvernement responsable. Et, cependant, le Canadien le supporte, et en violation de son principe de gouverner le Bas-Canada au moyen d'une majorité haut-canadienne. Notre confrère incapable de nous répondre par des arguments a eu recours à une attaque personnelle. M. Hincks, par exemple, a été inconséquent. L'adhésion de M. Lafontaine à ce principe est douteuse; mais nous ne pouvons obtenir un seul mot du Canadien sur la véritable question en débat, cette question qu'il aura à rencontrer tôt ou tard. Le ministre Viger, Daly possèdent ou non la confiance des représentants du Bas-Canada. Si non, pourquoi les membres qui le composent continuent-ils à se tenir en place depuis deux ans en dépit de l'opinion publique et du principe du gouvernement responsable, dont M. Viger se dit être l'avocat fidèle? Le Canadien veut-il élever la discussion sur ces questions. Nous désirerions, pour son propre caractère de journaliste public, que ce ne fût pas à son intention. Si nous eussions ici gardé le silence, notre confrère aurait cru que nous étions incapables de rencontrer son attaque personnelle. C'est loin de là, et aussi nous allons dévouer une partie de l'espace que nous avons, à la considérer.

L'accusation du Canadien contre nous est que l'un des principaux objets que nous avions en vue était de faire dévier nos collègues, MM. Lafontaine et Morin, du principe sur lequel ils étaient entrés en office. Il essaya alors de le prouver. M. Lafontaine avant d'accepter une situation, s'était, dans le cours des débats, exprimé en faveur du principe de gouverner le pays au moyen d'un ministère dont les membres dussent posséder la confiance de la majorité des représentants de chaque section de la province unie. Nous avons déclaré dans un récent numéro du Pilot, que l'un des principaux objets que nous avions en vue était de frustrer la politique sectionnaire que plusieurs membres réformistes du Haut Canada se montraient disposés à favoriser. Nous devons dire que notre confrère ou doit être excessivement stupide, ou il a eu l'intention de fausser nos idées lorsqu'il a commenté les passages auxquels nous faisons allusion. Le Canadien sait très bien que durant tout le temps que nous avons été en office avec M. Lafontaine, le ministère était supporté par les deux majorités, précisément comme il désirerait que cela fut toujours. Comment pouvions-nous essayer de frustrer le principe professé par M. Lafontaine? Le Canadien s'imagina-t-il que nous préférierions que le ministère jouit de la confiance de la majorité d'une seule province? Il n'est pas possible qu'il s'imagina rien de semblable. Tout homme dans le pays, comprend qu'il serait désirable, dans l'état présent des affaires que le peuple des deux sections respectivement pût envoyer au parlement, une majorité de membres entretenant des opinions semblables. C'est longtemps après l'établissement du Pilot, c'est à dire après l'élection générale avant la question des contingents, que nos vues sur le point en question pouvaient venir en contact avec celles de M. Lafontaine. C'est pourquoi cette accusation du Canadien que, tandis que nous étions un collègue de ce monsieur, nous tâchions de frustrer ses vues, est, comme nous l'avons déjà dit un grossier mensonge, et nous espérons qu'on l'abandonnera.

Ce que nous avons dit et que nous répétons, est que nous regrettons de voir une tendance dans certains membres de la chambre à favoriser "une politique sectionnaire," c'est-à-dire à légiférer plutôt dans le but d'avancer les intérêts locaux que les intérêts généraux de la province unie. Nous reconnaissons franchement que nous pensions que les membres du Haut-Canada avaient plus erré, en ce point, que les membres du Bas-Canada; et que la conséquence naturelle en avait été de convaincre les derniers de plus en plus que rien ne pouvait faire qu'un système de gouvernement fédéral. Le seul moyen possible pour nous de frustrer la politique que le Canadien est attaché, était d'engager tous les partis, au moyen de la presse, d'être moins égoïstes dans leur conduite et de penser davantage aux intérêts généraux, et moins aux intérêts sectionnaires. Les personnes qui ont véritablement frustré la politique du Canadien, sont MM. Viger, Papineau, Daly et Smith, qui sont responsables du principe tout à fait opposé sur lequel ils gouvernent.

Il peut être important de remarquer qu'il paraît maintenant que nous nous trompions en supposant que tous les partis dans le Bas-Canada étaient en faveur du système de la double majorité. Les organes du parti ministériel, font une forte opposition à ce principe, comme le Canadien l'aura indubitablement remarqué. Ceci va placer notre confrère dans une position encore plus difficile et plus absurde. Il justifie l'appui qu'il donne au ministère sur un certain principe qui n'est pas seulement ouvertement violé par ce ministère, mais décidément combattu par les organes du parti qui le supporte.

Il y a cette assertion à la fin de l'article du Canadien que notre objet paraissait être de le forcer à déclarer une guerre ouverte à MM. Lafontaine et Morin. Le Canadien fait depuis longtemps tous ses efforts pour détruire la réputation politique de ces messieurs, bien à la manière des lâches se cachant pour agir, au lieu de la faire ouvertement. Il peut être assuré cependant que sa conduite a été pleinement appréciée. Il n'a besoin d'éprouver aucune gêne pour toute démarche qu'il désirerait prendre à l'avenir. On le regarde comme un ennemi et aucune crainte hypocrite ne lui profitera. Nous ne craignons pas la réponse dont il menace notre article et les autres "auxquels il fait allusion, nous n'en doutons pas, ne la craignent pas davantage."

Nous reproduisons le paragraphe suivant du Canadien pour faire voir toute sa manie enfantine, dépourvue, cependant, de cette ingénuité sans laquelle elle ne saurait être aimable:

"Quelle avalanche d'articles écrits à la brasse, quel déluge de phrases déjà cent fois répétées, en réponse à un tout petit paragraphe de ce "pauvre Canadien," composé principalement de citations textuelles du Pilot, mais qui paraît avoir produit l'effet d'une bombe, car il a mis en émoi tout le camp et fait mettre en réquisition toute l'artillerie ex-ministérielle. Deux ou trois colonnes du Pilot, quatre de la Minerve, et nous ne savons combien du Journal de Québec, devront sans doute écraser le Canadien. Les gros canons ex-ministériels déchargent sur lui une mitraille de questions, entre-mêlées d'injures, sur une foule de points sur lesquels les artilleurs qui les dirigent ou connaissent ses opinions ou ne les connaissent pas; sur tous les événements, tous les incidents politiques qui se sont passés depuis deux ans, sur des accusations contre le ministère actuel dont quelques-unes ont été réfutées ou expliquées, et d'autres, si elles étaient fondées, peseraient également sur l'ex-ministère. Si sur tous ces points ils connaissent nos opinions, libre à eux de les combattre; s'ils ne les connaissent pas, dans quel but et de quel droit viennent-ils nous les demander?"

C'est "un tout petit article du Canadien" qui a produit des colonnes innombrables de la part des feuilles de l'opposition, et qui a mis le feu aux gros canons ex-ministériels! Le "pauvre Canadien" paraît être devenu depuis quelque temps le bouc d'Israël, chargé de porter avec son ami, M. Daly, toutes les iniquités administratives et législatives de notre immaculé gouvernement! Aussi a-t-il une analogie qui nous saisit entre le ministre éternel et le journal qui tend perpétuellement vers les majorités. Et puis comment ne pas sortir les plus gros canons? comment ne pas recourir à toutes les forces des alliés contre un ennemi aussi redoutable qui, derrière ses retranchements profonds, où il voudrait bien qu'on le laissât manger en paix son fourrage, comme le rat du bonhomme Lafontaine, lance "une bombe" dans le camp de ses ennemis. Oh! non, le Canadien ne fait pas la guerre aussi en grand, il n'emploie pas de pièces d'un aussi gros calibre! Il se met bien quelquefois en ambassade pour lancer quelques coups d'une toute petite arme à feu dont il prend, lui, le bruit pour celui d'un canon; mais quand il est appelé à attaquer son ennemi de front, il se tient à l'écart, tout en disant que "les choses d'ici bas ne le regardent pas." On lui fait mille questions, chose étrange (pour un journal qui a une position à défendre). Avec quelle persistance fausse-t-il la pensée du Pilot, lorsque celui-ci emploie une colonne entière pour prouver au Canadien qu'il le traduit mal afin de le mettre en contradiction avec ses collègues: cette tenacité serait digne d'une meilleure cause si elle n'indiquait en même temps la mauvaise foi de celui dont toute l'existence dans cette lutte tient à une dénégation. Toute la tactique du Canadien, d'ailleurs, consiste à chicaner sur les mots, et à s'y cramponner comme à la chose essentielle, bel et bien pour la faire oublier. La question principale, la seule question plutôt, la voici: vous proclamez le principe des deux majorités et vous le répudiez dans la pratique, soutenant une administration qui impose sa lourde volonté à la majorité d'une des parties du pays à l'aide de la majorité de l'autre. Vous ne répondez à cela que par des chicanes de mots comme toujours. Eh bien! nous irons jusque là avec lui pour un moment, et nous répondrons, non pas en tronquant le texte du Pilot comme fait le Canadien, mais en reproduisant ses phrases et conséquemment sa pensée toute entière. Le Pilot après avoir dit qu'il avait été accusé par des réformistes Haut-Canadiens de favoriser le Bas-Canada au détriment du Haut-Canada, ajoute: "We allude to this circumstance not as attaching any weight to it, but merely as a proof that in the ranks of the Upper Canadian reformers there are men devoted to that sectional policy advocated by the Canadien" and to frustrate which has been one of our main objects." Laissons le lecteur traduire et juger.

Vous dites que plusieurs des accusations portées contre l'administration actuelle ont déjà été réfutées; bien que vous nous refusez le droit de vous adresser des questions, voulez-vous nous dire quelles sont ces accusations si bien réfutées? car vous sentez qu'une assertion aussi vague, pour valoir quelque chose, a besoin d'être développée et de se fixer sur quelque objet tangible. Vous ajoutez que d'autres accusations, si elles étaient fondées, retomberaient également sur l'ex-ministère; nous vous félicitons, pour cette seconde assertion, une question analogue à la première. Vous n'avez pas droit de vous fâcher de ce mode de procéder de notre part, puisqu'il est de la saine logique de prouver ce qu'on avance. Le Canadien répondra, sans doute comme déjà: de quel droit venez-vous nous demander de répondre? Vous avez, il est vrai, le triste droit de garder le silence; mais sachez bien que votre silence sera éloquent contre vous, aussi éloquent que vos paroles passées. D'ailleurs, comme nous le verrons tout à l'heure, le Canadien a fait un aveu dont nous profiterons.

Nous couperons court à toute discussion sur les paragraphes suivants du Canadien, dans le même sens, à l'exception du dernier, déclarant que, dans ces paragraphes, le Canadien a entièrement perverti la pensée du Pilot, et en référant, pour le prouver, tant à son article remarquable du 27 septembre qu'à celui que nous donnons de lui aujourd'hui. Nous avions bien raison de dire que le Canadien attendait qu'un écrit fut entièrement oublié pour y répondre, afin de le pervertir pour l'édification de ses lecteurs.

"An reste," dit le Canadien, "nous n'avons jamais prétendu que le ministère actuel fut organisé d'après ce principe; mais à qui la faute? Ce principe qu'on serait bien aise de voir adopter aujourd'hui, c'est pour l'avoir soutenu que tous les journaux du Bas-Canada dirigés par des ex-ministres nous ont fait une guerre si acharnée. D'ailleurs le Canadien ne s'est jamais constitué le défenseur obligé de ce ministère et l'apologiste de tous ses actes."

Si "vous n'avez jamais prétendu que le ministère actuel fut organisé d'après le principe des deux majorités," pourquoi donc lui donnez-vous votre appui? Nous vous le demandons en grâce, pourquoi le supportez-vous?... "Mais à qui la faute," dites-vous? A qui la faute?... Croyez-vous à la responsabilité du gouvernement au peuple? croyez-vous que d'après ce principe de responsabilité, le chef du gouvernement n'a pas droit de choisir pour le peuple lui-même et de lui imposer des hommes dont il ne veut pas? L'affection ou la désaffection chez les peuples comme chez les individus, ne se raisonnent pas; on les développe en voulant leur faire violence. Mais qu'est-ce donc, quand on veut les forcer d'accepter des hommes qui les ont trahis, et qui, cramponnés à l'élément qui leur sont opposés, s'efforcent, par une honteuse et constante apostasie, de détruire l'équilibre qui doit exister entre toutes les parties constitutives des sociétés politiques? Si le Bas-Canada était assez lâche pour renoncer à ses droits les plus sacrés, s'il avait assez peu le sentiment de son avenir, pour accepter le joug d'hommes comme ceux qui sont maintenant au pouvoir, il ne mériterait pas de prendre rang parmi les nations civilisées, et sa récompense devrait être la "misère" au lieu des institutions libres qui hâteraient son bonheur et sa prospérité.

Il n'y a de journal dirigé par un ex-ministère que le Pilot; mais tous les journaux de l'opposition vous ont fait la "guerre," non pas parce que vous avez soutenu le principe des deux majorités, mais parce que vous avez soutenu jusqu'ici une administration qui ne possède pas ces deux majorités, et que pour les lui obtenir vous voulez forcer le Bas-Canada à renoncer à ses privilèges et à ses affections légitimes et constitutionnelles. La dernière phrase du Canadien est la plus admirable, elle prouve qu'il n'a pas fait guerre ouverte à MM. Lafontaine et Morin, afin de se trouver à l'enfourchement de toutes les opinions, et de ne pas perdre la route qui conduit à la majorité.

On lit dans la Minerve: "Le Canadien, dans sa feuille du premier de ce mois, avait promis de répondre aux "trois mortelles colonnes" du Pilot du 27 septembre dernier, à cet article "qui, de son aveu même, a fait une certaine sensation." En publiant ce même article dans sa feuille du 3, le Canadien avait de nouveau pris l'engagement "d'en faire plus tard le sujet de remarques dont sa longueur ne lui permettait pas de l'accompagner ce jour-là." Cependant, malgré une promesse aussi formelle, nous avons vu les numéros du Canadien se succéder les uns aux autres, et notre confrère garder le silence. Ce n'est que lorsque, poussé au pied du mur par son vigoureux adversaire, il voit qu'il n'y a plus de moyens de reculer, qu'il se rappelle son engagement, et veut essayer une réponse, et quelle réponse? "Le Pilot," dit-il, veut à toute force que nous revenions sur son "article du 27 septembre. Eh! bien, soit, mais seulement en ce qui regarde M. Hincks!" Puis notre confrère de Québec, après trois ou quatre observations d'une nature toute personnelle à M. Hincks, prie celui-ci de vouloir bien "pour le moment, se contenter de ces quelques mots en réponse à son fameux article" du 27 septembre dont il fait tant de cas. Sinon, il "peut s'attendre à une réponse qui lui plaira peut-être moins, et d'autres avec lui."

La réponse du Canadien va donc se faire encore attendre. L'une des questions faites par le Pilot au Canadien était de prouver un fait qu'il avait pris sur lui d'avancer, savoir, que MM. La Fontaine et Morin avaient abandonné ce que le Canadien a appelé le programme de 1842. C'est celui-ci qui avait fait l'assertion de ce fait. Le prouvera-t-il? Non, mais, pour donner le change à ses lecteurs et les laisser sous l'impression qu'il peut y avoir quelque chose de vrai dans son assertion qu'il sait être fausse, il en appellera à nous, et empruntera à Escobard ses réticences mentales, il nous dira, comme il l'a fait dans son numéro du 1er en faisant allusion à l'article du Pilot: "Nous voudrions bien que la Minerve pût nous convaincre que les membres de l'ex-ministère qui représentaient le Bas-Canada, n'ont jamais dévié du programme de 1842." Nous n'entreprendrons pas de convaincre le Canadien, mais nous entreprendrons volontiers, sur ce point, de convaincre ses lecteurs, et de leur prouver qu'il leur en impose s'ils ajoutent foi à ses paroles.

Par ces membres de l'ex-ministère, vous entendez MM. La Fontaine et Aylwin. Vous ne mettez pas en jeu l'homme selon votre cœur, M. Daly. Eh! bien, nous avons toujours nié et nous nions encore que les trois premiers aient jamais rien fait qui fut contraire à ce que vous appelez le programme de 1842. Vous avez souvent, sous une forme ou sous une autre, affirmé ce fait; et vous voulez être dispensé de le prouver! Nous nions, nous, et vous voulez nous obliger à prouver une négative! Quelle logique! quel beau système de raisonnement du Canadien! Un pas de plus, et son rédacteur n'aura rien à envier à celui qui naguères, dans son égoïsme froid et calculateur, définissait la société "l'exploitation de l'homme par l'homme."

Les "patrons" du Canadien peuvent bien être, comme il a la modestie de nous le dire lui-même, "tout ce qu'il y a de plus respectable et de plus éclairé dans le Bas-Canada;" il n'en faut pas moins qu'il compte beaucoup sur la crédulité de ses lecteurs pour se permettre de l'exploiter ainsi.

C'est parce que le Canadien avance des faits que le Pilot, les niant, lui demande de les prouver. Le premier garde le silence; le second lui réitére sa demande et le prie d'accomplir sa promesse; et voilà que le Canadien n'ayant rien à répondre, mais ayant la conscience de sa fausse position et d'avoir dit ce qui n'était pas, accuse le Pilot de lui prodiguer "l'injure" à lui et à ses patrons, No. du 17. Interpellé de justifier son accusation, il répond au Pilot: "Il voudrait que le Canadien déclarât une guerre ouverte à des hommes qui peuvent s'être engagés dans une fausse route." Ces hommes sont, à n'en plus douter, MM. La Fontaine et Morin. C'est sans doute par un sentiment de charité toute chrétienne qu'il ne les avait pas de suite nommés; mais notre confrère a mieux fait dans sa feuille du 24: il les a nommés en toutes lettres. Quant à M. Aylwin, le Canadien lui avait déjà déclaré guerre ouverte; et pour M. Daly, comme il est inamovible, nous l'abandonnons à notre confrère dont il est le coryphée. Saivant toutes les routes qui conduisent sans encombre dans l'anti-chambre d'un gouverneur, il ne saurait être, lui, dans la fausse route. Prêt à adopter tous les programmes, M. Daly, la où il est, n'est pas exposé à se voir reprocher par le Canadien d'avoir dévié de celui de 1842. Il est certain d'avoir toujours notre confrère au nombre de ses admirateurs. Mais gare à un changement de ministères! Si tel changement arrivait, le Canadien, avec bien d'autres "de ce qu'il y a de plus respectable et de plus éclairé dans le Bas-Canada," serait peut-être contraint de se faire une douce violence et de subir la réaction. Notre confrère doit aimer les réactions réelles autant que les réactions imaginaires.

Le Canadien ne veut pas faire à MM. La Fontaine et Morin "une guerre ouverte." Ses "patrons" remarqueront sans doute cette nouvelle preuve de sa prudence. Lord Metcalfe peut léguer ses biens, mais il lui sera impossible de léguer son antagonisme. Quoiqu'il en soit, ne serait-il pas plus honorable pour le Canadien de faire cette "guerre ouverte" à MM. La Fontaine et Morin que de travailler comme il le fait à miner sourdement leur réputation et leur position politique en lançant contre eux des accusations qu'il sait être fausses? Est-ce bien à lui de se poser en martyr et de crier à l'injure lorsqu'il l'interpelle pour prouver des assertions? Encore une fois, nous invitons le Canadien à nous prouver quand et comment MM. La Fontaine et Morin ont dévié de ce qu'il appelle le programme de 1842. Nous le défions de citer un seul fait à l'appui de son assertion.

En attendant nous avons quelque chose de plus à dire au Canadien. C'est donner le change aux faits, c'est méconnaître la vérité, c'est répudier les principes du gouvernement représentatif ou responsable, que de chercher à faire croire que la question politique dont le pays se préoccupe, n'est autre que la question ex-ministérielle, c'est-à-dire la question de la résignation de l'ex-ministère. Si cette question peut encore faire l'objet de discussion, ce ne peut être qu'en seconde ligne. Qu'il suffise de dire, en passant, un fait que le Canadien ne pourra jamais nier, c'est que dans le Bas-Canada les ex-ministres ont eu l'approba-

tion, et l'ont encore, de la très grande majorité de la population et des électeurs. Ils ont même eu, et peut-être l'auront-ils encore, l'approbation du Canadien et celle de M. Taschereau qui, à l'instar de l'un de ses devanciers dans la carrière des honneurs, veut bien personnifier "l'avenir du jeune Canada."

La question principale, celle sur laquelle le Canadien devrait dire sa pensée franchement et sans détour, en plaçant même cette question sur un terrain qui n'est pas étranger à la polémique de notre confrère, est celle de savoir si la section Bas-Canadienne de la présente administration mérite et possède la confiance de la majorité du Bas-Canada. Nous lui dirons bientôt quelques-unes des raisons qui justifient la grande majorité du Bas-Canada de ne pas donner sa confiance à cette administration; et si le Canadien est d'accord qu'elle mérite cette confiance, nous le prions de vouloir bien nous dire à son tour quels sont les titres de l'administration à cette confiance.

A continuer.

Nouvelles d'Europe

jusqu'au 11 octobre.

Le Great Western, parti de Liverpool le 11 octobre, est arrivé à New-York le 28.

Le plus légitime et le plus général des préoccupations, surtout en Angleterre, c'était le danger, sinon d'une famine, au moins d'une disette si grande qu'il devait nécessairement en résulter une profonde perturbation commerciale, et surtout une dangereuse agitation au sein des classes populaires qui ne manquent jamais de s'en prendre à leurs gouvernants des rigueurs de la nature. Les prix des blés et farines étaient toujours en hausse sur les marchés anglais; en France, il y avait aussi eu une réaction, mais elle n'avait rien d'alarmant, car la hausse n'avait été que de 41 centimes, ou environ 8 sous, par hectolitre de froment, du 1er septembre au 1er octobre; il est vrai que, du 1er juillet au 1er septembre, l'augmentation des prix avait été d'un peu plus d'un franc, de sorte que l'influence de l'insuffisance des récoltes se mesure par une hausse de 1 franc et demi par hectolitre, ou à peu près 7 p. 100. C'est beaucoup, sans doute, mais ce n'est pas assez pour faire craindre que le prix s'élève à un taux qui le mette hors de la portée du peuple. Du reste, cette hausse a été probablement exagérée dans le premier moment de panique, et déjà il s'était manifesté un mouvement de baisse sur les marchés du midi et de l'ouest.

Aux préoccupations de la disette, sont venus se joindre, en Angleterre, les craintes d'un déficit, car, pendant le troisième trimestre de 1845, les revenus des douanes anglaises ont offert proportionnellement au même trimestre de 1844, un décroissement de vingt-cinq millions de francs.

FRANCE.—On écrit de Paris, 3 octobre 1845:

Il nous est arrivé d'Afrique une nouvelle grave et douloureuse. Profitant de l'époque du Ramadan, espèce de carême des Arabes pendant lequel la guerre sainte est réputée la plus agréable à Dieu, Abd-el-Kader est parvenu à fanatiser les Beni Saïssen et autres tribus indépendantes de l'empire du Maroc; il est rentré à leur tête dans la province éloignée de l'Algérie désignée sous le nom de Tell, dont il a rallié, par la terreur, sous ses drapeaux, les tribus qui nous étaient soumises et qui n'ont pu résister à son invasion; puis il a inauguré sa réapparition par un acte de trahison dont les annales de ces peuples à foi punique offrent seules l'exemple. Un chef indigène, Mouleï Cheickh, a été l'instrument de cet acte d'odieuse perfidie, dont près de 450 de nos soldats ont été les victimes. Ce chef, devenu notre allié, et qui par son hypocrite dévouement, avait su nous inspirer toute confiance, se présenta, le 21 septembre, au camp de Djemâ-Ghazouat, et implora le secours du colonel de Montagnac contre Abd-el-Kader qui, dit-il, devait venir en personne, à la tête de 200 hommes seulement, pour enlever un douar voisin. Les détails paraissent précis; que le colonel Montagnac n'hésita pas à accorder la protection demandée par des alliés. Il partit avec 450 hommes, dont 60 hussards, et se laissa guider par le chef arabe, qui le conduisit dans un défilé où l'attendait Abd-el-Kader à la tête de forces vingt fois plus grandes et embusquées derrière des rochers et dans des ravins. 440 de nos soldats ont péri dans cette embuscade, après des prodiges de valeur, dont les journaux vous donneront les détails, et après avoir soutenu pendant deux jours un siège héroïque, dans une manière où ils étaient sans eau et sans vivre. 10 hommes seulement, dont un seul hussard, sont parvenus à regagner le camp, et 4 de ces soldats sont morts des suites de leurs blessures. Pas un officier, pas un sous-officier n'a échappé, et le colonel Montagnac a été tué un des premiers.

La nouvelle de cet odieux guet-à-pens a soulevé un cri de vengeance dans toute la France, et ce cri a trouvé de l'écho dans le cœur du roi et de nos ministres.

On lit dans le Messager: "Le conseil des ministres a été réuni ce matin à Saint-Cloud. Le roi a ordonné que six régiments d'infanterie et deux régiments de cavalerie seraient embarqués et transportés sur-le-champ en Algérie, dans la province d'Oran, où M. le maréchal duc d'Isly va recevoir l'ordre de retourner immédiatement."

Le Journal des Débats et l'Époque, confidents de la pensée ministérielle, ont ajouté à cette annonce du Messager des explications qui en font connaître toute la portée. Ce n'est pas seulement pour renforcer notre armée d'Afrique, qu'on lui envoie ce renfort de 12,000 hommes. Cette armée, qui compte près de 80,000 soldats, est assez forte pour garder nos conquêtes et étouffer toutes les insurrections partielles. Mais l'âme de ces rébellions incessantes, c'est Abd-el-Kader, et c'est avec lui qu'on veut en finir, c'est lui que le gouvernement français est décidé à aller chercher, en quelque lieu qu'il se cache, dit le Journal des Débats. Or, c'est près de la rivière Mouraia, dans le Maroc, qu'il se tient réfugié Abd-el-Kader, depuis qu'il a été chassé par nous de l'Algérie. C'est là qu'il a établi sa déira ou smala, se composant de tous les individus qui, avec leurs familles, ont suivi sa fortune. Cette colonie se compose de 4 à 5 mille personnes, en y comprenant 500 cavaliers réguliers soldés et autant de fantassins. Les peuplades Berbères ou Kabyles du Rif ont embrassé ouvertement la cause de l'ex-émir qui, pour eux, est un saint, tandis que leur empereur a perdu tout crédit depuis qu'il a pactisé avec les infidèles. Ces Berbères n'ont, d'ailleurs, jamais obéi complètement à la cour de Fez, qui n'exerce sur eux qu'une autorité nominale. Ce sont des contrebandiers féroces, qui, il y a peu de temps, étaient en révolte ouverte contre le Maroc et

ont tenu tête à 3,000 hommes de troupes impériales, commandées par le gouverneur de Tanger. En y joignant les Kabyles ralliés à lui par la terreur, Abd-el-Kader avait avec lui de 4 à 5,000 combattants, dans l'embuscade où il n'a pu triompher de nos 450 braves qu'avec le secours de la trahison. Entre puissances ennemies on vise à la capitale de son ennemi. La capitale d'Abd-el-Kader est où sont ses tentes, ses chevaux, ses femmes, ses vieillards; elle est dans le Maroc. C'est donc là que nous allons le traquer et le poursuivre à outrance. Ceci exigera qu'on viole le territoire marocain, mais l'empereur de ce pays y consentira probablement, sinon on est décidé à se passer de son consentement, et on en a bien le droit. L'empereur Abd-herraman s'était, en effet, engagé, par le dernier traité de Tanger, à réprimer Abd-el-Kader, en l'interdisant ou l'expulsant. Il n'a pu faire ni l'un ni l'autre. Son impuissance est manifeste, nous devons donc veiller nous-mêmes à notre défense et nous déli-vrer, ainsi que l'empereur du Maroc, d'un ennemi commun. En droit, Abdherraman et ses ministres n'ont rien à répondre à cela; et je crois qu'ils ne répondront rien. Cependant, il se pourrait que les parti-des Musulmans, qui détestent tout pacte avec les infidèles, l'emportât dans son conseil sur celui des hommes sages, et que nous eussions une nouvelle guerre avec le Maroc qui, cette fois, se réunirait ouvertement à Abd-el-Kader. L'affaire peut donc devenir grave, mais avec toute la gravité possible, on doit en préférer la chance à l'état de choses qui existe aujourd'hui. Mieux vaut un ennemi déclaré qu'un ami dont on a toujours à craindre l'impuissance ou la trahison.

Quoi qu'il en soit des complications que la campagne annoncée puisse amener vis-à-vis du Maroc et vis-à-vis de l'Angleterre, qui se taira entièrement, on doit le présumer, car notre gouvernement s'est prononcé avec trop de chaleur et de spontanéité pour pouvoir reculer, les faits qui viennent de se passer en Algérie ont procuré aux doctrines du maréchal Bugeaud un triomphe aussi soudain que complet.

—En Suisse, la paix semble vouloir se consolider, et la réaction continue contre les corps francs et les sociétés communistes. Le gouvernement du canton de Vaud vient de suivre l'exemple de celui de Berne, issu de la dernière révolution, il a prononcé la dissolution de ces dernières sociétés installées à Lausanne. Pour les radicaux, c'est là une double trahison.

—En Angleterre, la politique est en état de vacances. Le parlement a été prorogé. Les journaux anglais ne s'occupent guères que des monstrueux meetings irlandais où O'Connell prononce toujours de nouveaux discours qui ne sont guère nouveaux. Un des chefs du parti whig, lord Spencer, qui fut ministre sous lord Grey, vient de mourir.

vent devint plus furieux, et après minuit la pluie commença à tomber sans relâche et continue de tomber encore aujourd'hui, à l'heure que nous sommes, 3 heures; et le vent souffle encore du nord-est.

Il y a beaucoup de bois carré et de chauffage en dérive.

Depuis que ce qui est ci-dessus est écrit, nous apprenons qu'une goëlette de Charlottetown, Isle du Prince Edouard, chargée de pommes de terre, est calée au quai de Leacraft, à la suite de défoncements qu'elle a éprouvés par du bois perdu que la mer jetait sur sa coque avec force.

Au Palais, la goëlette *Gereau*, de Kakouna, est entre deux eaux, plusieurs bateaux qui étaient chargés de bois de chauffage sont chavirés, et un de ces bateaux, appartenant à M. Lotbinière, est ouvert en deux morceaux; en un mot tout le Palais représente un vaste naufrage où l'on voit flottant, débris de petits bâtiments et bois de toutes sortes.

Dans les foudres, mêmes accidents, des radeaux ont été entraînés à la dérive, et ont entraîné de gros navires appartenant à M. Gilmour; le capitaine de l'un de ces navires est noyé.

Son Honneur le maire de Québec, en qualité de président du comité de secours, a reçu de M. Jean-Collet Belleau, éc., officier de Douane des Isles de la Magdeleine, la facture de provisions expédiées par les habitants de ces îles comme offrandes aux incendiés de Québec. Elle renferme 79 barils contenant hareng, morue verte, maquereau, et 6 quintaux de morue sèche; la valeur du tout est estimé à £70 5 0. Le fret de ces provisions, qui s'est élevé à £8 10 0, a été payé par des offrandes d'argent de particuliers aussi de ces îles.

M. Félix Glackmeyer a été autorisé de recevoir le montant des souscriptions en faveur des incendiés qui n'ont pas encore été versées dans la caisse du Trésorier.

Nous aurions dû prévenir, jeudi, nos abonnés en dehors de Québec, que cette feuille ne paraîtrait pas samedi, à cause de la fête d'obligation, la *Toussaint*, qui tombait ce jour-là.

PERDU.

EMPORTE par erreur, hier, du Quai Napoléon, venant de Québec, du bateau à vapeur "ROWLAND HILL" un quart marqué (M) Q, contenant des Limes. Des informations seront reçues avec reconnaissance.

METHOT, CHINIC & Co.
Québec, 31 octobre 1845.

Patates de garde des TROIS-PISTOLES.

Le Soussigné offre à vendre 1200 minots de Patates de la meilleure qualité, choisies à la main. S'adresser à

PIERRE GINGRAS, Junr.
Rue La Montagne.
Québec, 31 octobre, 1845.

Avis.

TOUTES personnes ayant réclamations contre le ci-devant Conseil Municipal du district de St. Thomas, sont requises de les présenter (en duplicata) aux soussignés ci-dessus, Warden et Greffier du dit District, sous le plus court délai, afin qu'il en soit fait rapport au Secrétaire de la Province.

E. P. TACHE,
PIERRE DEGUISE.
St. Thomas, le 28 Oct. 1845.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNE,

MARCHANDISES Seches, Pelletteries, Vinaigre de Bordeaux, Poêles, Horloges Américaines, Aluminettes Impériales, Mirrors, Balais, etc. etc.

E. LACROIX,
rue Sault-au-Matelot.
30 Octobre, 1845.

ELECTION DU CONSEIL DE VILLE.

HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC,
Le 30 septembre, 1845.

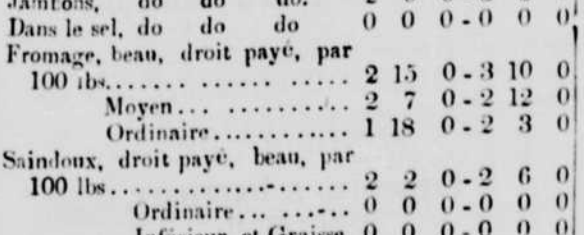
AVIS PUBLIC est par le présent donné que les

Conseillers et autres officiers de ville dans chacun des quartiers de cette Cité, sont déposés au bureau du soussigné et qu'elles sont ouvertes à l'inspection des citoyens.

Toutes personnes qui auront à réclamer contre les dites listes, soit parce que leurs noms y auront été omis, ou parce qu'ils n'ont été placés dans les listes d'un autre quartier que le leur; et tous électeurs inscrits qui auront lieu de croire que les noms de personnes qui n'ont pas droit de voter ont été insérés dans les dites listes, ou qui auront à leur égard quelques autres réclamations ou leurs objections le ou avant le 30 de novembre prochain.

Par ordre,
F. X. GARNEAU,
Greffier de la cité.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUÉRI PAR



LES PILULES DE HOLLOWAY.

LE COMTE D'ALDBOROUGH GUÉRI DU MAL DE FOIE ET D'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre du comte, datée de Villa Mesina, Leghorn, 21 février, 1845.

MONSIEUR.—Plusieurs circonstances m'ont empêché de devoir vous remercier plutôt de la politesse que vous avez eue de m'envoyer de vos pilules. Je prends maintenant occasion de vous en demander le compte, et, en même temps, d'ajouter que vos pilules m'ont guéri des maux de foie et d'estomac, ce que n'avaient pu faire tous les membres éminents de la Faculté chez nous, et sur tout le continent, non plus les eaux de Carlsbad et de Marienbad. Je désire avoir une autre boîte et un petit pot de l'onguent, en cas que ma famille en ait besoin.

Votre très oblige et obéissant serviteur.
(Signé) ALDBOROUGH.

CURE D'INDIGESTION ET DE CONSTIPATION.

MONSIEUR.—Je considère comme un devoir de vous informer que vos pilules, dont j'ai acheté quelques boîtes chez Mr. Moore, droguiste, de Newtown, m'ont guéri d'une constante indigestion et constipation, que j'avais contractées par une trop grande assiduité aux études littéraires. Je recommande fortement aux auteurs et aux personnes disposées à l'étude généralement, l'usage de vos pilules précieuses. Vous êtes libre de publier cette note, si vous en avez le désir.

Je suis, Monsieur, votre obéissant serviteur,
(Signé) G. R. WYTHEN BAXTER.

A vendre, chez
JOHN WYSSON, Chimiste.
Seul agent à Québec.
Québec, 25 Octobre, 1845.

Depuis vendredi nous sommes sous l'empire d'un gros vent de tempête du nord-est; plusieurs navires qui avaient fait voile pour la mer ont été obligés de rebrousser chemin et ont éprouvé ou au moins d'avaries; on craint fort pour ceux qui ont persisté dans leur route. Plusieurs bâtiments dans le port ont éprouvé aussi des avaries, par le frottement que leur fait éprouver la mer qui les tient serrés les uns contre les autres, près des différents quais. Le *Queen* qui n'a pu partir hier pour Montréal, a éprouvé des dommages considérables, une de ses cheminées a été jetée à bas par le vent, et la partie de l'aile droite, qui couvre la bouilloire, a été emportée dans le contact violent avec le quai où il était mouillé. Vers midi, ce steamer a quitté le port pour Sorel, où il doit être réparé.

Vendredi, dans l'après-midi, c'était de la neige en abondance que nous avions; dimanche dans la nuit le

ont tenu tête à 3,000 hommes de troupes impériales, commandées par le gouverneur de Tanger. En y joignant les Kabyles ralliés à lui par la terreur, Abd-el-Kader avait avec lui de 4 à 5,000 combattants, dans l'embuscade où il n'a pu triompher de nos 450 braves qu'avec le secours de la trahison. Entre puissances ennemies on vise à la capitale de son ennemi. La capitale d'Abd-el-Kader est où sont ses tentes, ses chevaux, ses femmes, ses vieillards; elle est dans le Maroc. C'est donc là que nous allons le traquer et le poursuivre à outrance. Ceci exigera qu'on viole le territoire marocain, mais l'empereur de ce pays y consentira probablement, sinon on est décidé à se passer de son consentement, et on en a bien le droit. L'empereur Abd-herraman s'était, en effet, engagé, par le dernier traité de Tanger, à réprimer Abd-el-Kader, en l'interdisant ou l'expulsant. Il n'a pu faire ni l'un ni l'autre. Son impuissance est manifeste, nous devons donc veiller nous-mêmes à notre défense et nous déli-vrer, ainsi que l'empereur du Maroc, d'un ennemi commun. En droit, Abdherraman et ses ministres n'ont rien à répondre à cela; et je crois qu'ils ne répondront rien. Cependant, il se pourrait que les parti-des Musulmans, qui détestent tout pacte avec les infidèles, l'emportât dans son conseil sur celui des hommes sages, et que nous eussions une nouvelle guerre avec le Maroc qui, cette fois, se réunirait ouvertement à Abd-el-Kader. L'affaire peut donc devenir grave, mais avec toute la gravité possible, on doit en préférer la chance à l'état de choses qui existe aujourd'hui. Mieux vaut un ennemi déclaré qu'un ami dont on a toujours à craindre l'impuissance ou la trahison.


ATELIER
D'ED. THIVIERGE,
MARCHEAND-TAILLEUR.
RUE DU PONT (CRAIG) FAUBOURG SAINT ROCH,
Nouvelle maison construite sur les ruines de son ancienne demeure, depuis l'Incendie du 28 mai.
(Celui à l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, est ouvert jusqu'à ce que la maison soit loué.)

L'Propriétaire de ces établissements informe respectueusement ses amis et le public en général que sans discontinuer les magasin et atelier de tailleur, à l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, à la Basse-Ville de Québec, il est maintenant résident à son ancienne demeure, rue du Pont, faubourg St. Roch, où il a reçu un assortiment général et choisi de marchandises et de fourniture de goût dans sa ligne égale à tout ce que l'on peut voir de plus beaux à Québec en ce genre, tels que draps fins et superflus des couleurs les plus à la mode, draps de castor, doestkins, casimir de toute nuances, et de toutes qualités, patrons de veste de laine, de draps et de velours, etc. etc.—Il a reçu les modes de Paris, de Londres et de New York, pour 1845 et 1846, avec les coupes y relatives. Il espère que son assiduité à exécuter les commandes, l'excellence de sa coupe et l'excellence des matériaux, méritent plus que jamais le patronage et l'encouragement public.

N. B. Le soussigné a besoin d'un chef d'établissement (foreman) qui sache l'anglais et le français et la tenue des livres, auquel il donnera de bons gages.

A LOUER—A l'encoignure des rues Notre-Dame et du Porche, vis-à-vis de chez M. Castro, un superbe magasin.—S'adresse ce à bureau ou à Ed. THIVIERGE.
Québec, 23 octobre 1845.

PELLETIERIES.

LE soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son MAGASIN DE PELLETIERIES comme de coutume, et il offre en vente

Un assortiment des plus étendus de

PELLETIERIES.

Tels que Casques de toutesorte, Manchons, Boas, Gants, Mitaines, Casquettes de Drap garnies en pelletterie, grandes Colletteries (Cape) d'Astracan et autres pour Dames, garnitures de Vison, Sables, Martes, etc., etc. ROBES de CARIOLE, pour ornements de voitures, de toute sorte, do. de Buffes Illinois, Peaux d'Orignal, Chamois et Caribous, Gilets e; Caleçons de Chamois, Semelles de crin comme préservatifs contre l'humidité et le froid aux pieds.

Raquettes, Traines Sauvages,

Cannes de jonc et de baleine, cordons pour Raquettes et souliers, Souliers d'Orignal pour Dames et Messieurs.

AUSSI,

Casques, Casquettes, Mitaines,

EN GROS ET EN DETAIL

Et reçu par le *Zealous*, récemment arrivé de Londres, une immense quantité de Pelletteries fabriquées à Londres, exprès pour le marché de Québec, dont il disposera à des prix considérablement réduits.

F. E. GARANT,

Québec, 23 octobre 1845.

Joalleries, &c., de Londres,

A LA MODE.

ARDOUIN & FILS,

Horlogers, Joalliers, etc.,

ONT l'honneur d'informer leurs patrons et le public, qu'ils viennent de recevoir, par le *Zealous*, de Londres, un assortiment choisi de Joalleries à la mode, etc. etc.

VIEX OR ET ARGENT ACHETES ET PRIS EN ECHANGE.

On a besoin d'un bon Ouvrier.

No. 60, rue St. Jean,

Québec, 13 Octobre, 1845.

MARCHANDISES D'AUTOMNE

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont reçu et sont recevant, par les différens arrivages,

Un assortiment général de

COTONNADES ET LAINAGES

DE SAISON.

AUSSI, en attente chaque jour, par les navires *Zealous* et *Wilson* de Londres; le *Magnet* et le *Souter Johnny*, de Liverpool, et le *Lady of the Lake*, de Glasgow :

UN ASSORTIMENT DE

MARCHANDISES DE GOUT

et d'Utilité.

Complété d'après les dernières modes, avec connaissance et jugement ;

COMPRENANT

Une grande variété de Cachemires imprimés pour robes,

DE PATRONS LES PLUS NOUVEAUX ;

UN CHOIX DE

CHALES DE CACHEMIRE

ouvrages, et un de

CHALES DE VELOURS.

PELISSES de velours a la Polka; MANTILLES de Soie de dernier gout.

L. & C. TETU.

Québec, 30 septembre 1845.

PROSPECTUS
DE LA
REVUE DE LEGISLATION
ET DE
JURISPRUDENCE.

REDACTEURS:

A Montréal, { MM. LOUIS LE TOURNEUX
et JOSEPH U. BEAUDRY.

A Québec,

DEPUIS un grand nombre d'années, le besoin d'une publication de la nature de celle que nous nous proposons d'établir, se fait vivement sentir dans cette partie de la Province du Canada. Dans ces derniers temps surtout, il faut bien l'avouer la Législation et la Jurisprudence, ont été et sont encore dans un tel état d'incertitude, qu'un semblable projet doit être favorablement reçu. Dans cette confusion, dans ce chaos de lois anciennes et nouvelles, l'avocat cherche en vain ces règles, qui doivent le guider dans l'examen des questions soumises à ses recherches. Il s'égare dans le dédale d'ordonnances et de statuts que la Législation multiplie chaque année. Il pourrait trouver dans des compte-rendus (rapports) des causes et des décisions des divers tribunaux de la Province, de quoi le guider à travers bien des difficultés; mais il n'y a pas de compte-rendus qui soient publiés. C'est pour remplir un si grand vide que cette Revue est fondée.

Rapporter fidèlement et avec soin les décisions des Tribunaux de première Instance et d'Appel du Bas-Canada, est un moyen sûr de contribuer à la stabilité et à l'uniformité de notre jurisprudence, caractère qu'il est si important de lui donner. En même temps une publication dont les colonnes seront ouvertes à la discussion des questions de Législation, de droit et de pratique doit être d'un haut intérêt non seulement pour l'homme de profession mais encore pour l'homme d'Affaires de tous les Etats.

C'est à la sollicitation d'un grand nombre de nos confrères que cette Revue est fondée. Nous les remercions de la sympathie qu'ils nous témoignent dès le début d'un travail aussi sérieux et aussi difficile que celui que nous entreprenons; mais pour qu'il soit intéressant et utile, ils doivent comprendre que nous ne pouvons seul en porter tout le poids. Dans un pays comme le nôtre, une publication spéciale, surtout comme celle-ci, ne peut réussir que par les efforts combinés de tous les différents membres de la profession. Nous nous adressons donc aux MM. du Barreau; ils nous doivent tous et chacun leur collaboration à une œuvre qui a pour but le bien de tous.

A ceux qui sont appelés à administrer la justice, et dont nous devons rapporter les décisions, nous demandons patronage et indulgence; nos travaux seront conduits avec conscience et exactitude et sans passion. Ils tendront toujours à perpétuer entre le Banc et le barreau, ces bons rapports qui ne doivent jamais cesser d'exister entre eux.

Nous demandons encore le patronage et l'encouragement du public Canadien. Nous nous flattons qu'il appréciera à la valeur d'une œuvre d'utilité générale et pratique, et qui peut produire de bien grands effets si on veut l'accueillir favorablement.

La Revue de Législation et de Jurisprudence paraîtra une fois par mois par livraisons de 48 pages grand octavo, imprimées sur le meilleur papier et avec le plus grand soin typographique. Il pourrait arriver que quelques livraisons aient plus et d'autres moins que ce nombre de pages, mais le propriétaire s'engage à donner dans l'année douze livraisons formant 5 à 600 pages de matières.

Nous admettrons dans la Revue des articles écrits indistinctement dans les deux langues.

L'abonnement sera de SIX piastres par an, payables après la publication de la première livraison.

Toutes lettres, communications, etc., doivent être adressées (affranchies) au Bureau de la Revue No. 31, Rue St. Gabriel, vis-à-vis l'Hôtel du Canada.

N. B.—La première livraison paraîtra le 10 Octobre prochain.

LOUIS O. LETOURNEUX,
Directeur-Gérant,
Propriétaire.

LETRE D'ADHESION ET DE COLLABORATION

A LOUIS O. LETOURNEUX, ECR.,
AVOCAT, &c.

MONSIEUR,

Nous applaudissons à votre projet de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence, et nous l'approuvons sous tous les rapports. C'est une bonne et belle entreprise, qui rencontrera, nous l'espérons, tout l'encouragement qu'elle mérite, non seulement des hommes de profession, mais encore du public en général. Autant que nos loirs nous le permettront, vous pouvez compter sur notre collaboration, comme sur nos sympathies les plus vives.

Montréal, } Nous sommes, Monsieur,
Août 1845, } avec considération,

Vos confrères,

A. N. Morin,
W. C. Meredith,
H. Taylor,
P. Moreau,
D. E. Papineau,
John Rose,
A. Robertson,
F. Griffin,
L. V. Sicotte,
G. E. Cartier,
R. A. R. Hubert,
J. F. Peltier,
Frederick T. Hall,
James Armstrong,

QUEBEC, 3 septembre 1845.

A Louis-O. LeTourneux, Ecr.,
Avocat, &c.

MONSIEUR,

Le projet que vous avez formé de fonder une Revue de Législation et de Jurisprudence peut avoir de si utiles résultats pour notre société, que c'est avec plaisir que nous nous empressons de joindre notre adhésion et notre Collaboration à celle des membres du Barreau de Montréal.

Nous sommes, Monsieur,
Avec considération,

Vos confrères.
E. Caron,
C. Delagrave,
L. A. Cannon,

H. Black,
E. Duval,
E. L. Montgambert,

Wm. McTavish,
D. Ross,
J.B. Parkin,
F. X. Rhéaume,
S. Lelièvre,
P. O. Chauveau,
M. Tardif est nommé agent à Québec pour les deux Revues.

C. Alloys,
H. L. Anderson,
F. R. Angers,
Hambley F. Cairus,
A. Stuart,
F. M. Derome.

AVIS AUX CRÉANCIERS DE
L'ASSURANCE DU CANADA.

MR. JEAN-BTE. TRUDELLE, Notaire Public, est substitué à MM. Macpherson et Provost pour recevoir les signatures des Créanciers de la dite assurance qui consentent à la composition de dix cheques dans le mois, telle qu'exprimée dans un avis antérieur.

Québec, 27 septembre, 1845. P. M. BARDY, Prés. du Comité.

M. E. COUTURIER, des Montréal, architecte, se chargera de fournir de la pierre de taille, brique, chaux, etc., aux conditions les plus libérales. Il acceptera aussi des offres pour construire des maisons à l'entreprise.

S'adresser à l'HOTEL BLANCHARD, tous les jours depuis 9 jusqu'à 10 heures a. m., et depuis 5 jusqu'à 7 heures p. m.

Québec, 11 septembre 1845.

Maison à vendre ou à louer.

DANS LE BOURG DE SAINT-MICHEL, A LA SORTIE DE LA ROUTE DES CONCESSIONS.

CETTE maison est neuve et bien finie et tout l'intérieur peint dans un beau goût et récemment fini avec écurie et remise, et un puits avec pompe dans le curie. Cette maison serait avantageuse pour un Médecin ou un Notaire ou autres professions.

Pour les particularités, s'adresser au sousigné sur les lieux, AUSSI, PIERRE BOISSONNAULT.

TROIS autres maisons situées dans le même bourg, très-avantageuses soit pour des pilotes ou autre personne étant occupée comme tel. Ces maisons sont dans le meilleur ordre.

Saint-Michel 12 août 1845. PIERRE BOISSONNAULT.

Le sousigné remercie ses amis, le clergé, et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour et prend la liberté d'informer qu'il vient de recevoir un assortiment général direct de Londres et de Paris, consistant dans les articles suivants; lunettes d'or et d'argent, lunettes de toutes espèces, simples et doubles, vitres convexes concaves et vataractes; un excellent assortiment de microscopes qui grossissent 40,000. Des télescopes acromatiques, boîtes de mathématiques, etc.

Aussi, Un joli assortiment de montres et de bijouxeries des meilleurs manufactures anglaises.

Québec, rue St. Jean, No. 7, à l'enseigne des Lunettes. B. VOHL.

A VENDRE

PAR LES SOUSSIGNES:

EAU de vie d'Olard & Co.

Genièvre de Kuyppers
Thé twankay
Indigo
Raisin de Corinthe
Sucre raffiné
Sucre blanc
Moutarde, etc

Et, attendu chaque jour, Cassonade, Mélasses, etc.

JAMES LESLIE & CO. Rue St. Jacques.

Québec, 23 mai 1845.

Encans du Soir.
Grand marché à faire aux halles d'encan

DE
D. O'DOUD,
BASSE-VILLE,

LE LUNDI ET MARDI DE CHAQUE SEMAINE, IL Y SERA VENDU

UN assortiment général de marchandises sèches et de fonds et de fantaisie; coutellerie, papeteries, bijouteries et hardes faites. N. B. Pour les détails voir les affiches. Québec, 10 juillet 1844.

MARCHANDISES

D'AUTOMNE.

Le sousigné vient de recevoir une grande quantité de couvertes, qu'il vendra à TRÈS BAS PRIX; Ainsi qu'un grand assortiment de Drap fin et superfin, Casimir, Drap de Castor et Pilotes, Etoffes à manteaux, etc., etc.

IL ATTEND

par les prochains arrivages de
LONDRES,

Un assortiment complet de marchandises de mode; le tout est des derniers choix. Il vendra à très bas prix.

Québec, 20 septembre, 1845.

L.S. BILODEAU,
No 1, rue St. Jean, Haute-Ville.

Avis.

LES personnes endettées à la succession de feu Pierre-Elzéar Taschereau, écuyer, sont priées de payer à Jean-Thomas Taschereau, écuyer, à Québec, ou à Elzéar Duchesnay et Thomas-Jacques Taschereau, écuyer, à Ste. Marie de la Beauce, et celles à qui la succession peut devoir voudront bien sans délai, transmettre leurs réclamations aux mêmes Exécuteurs-Testamentaires.

Québec, 8 septembre, 1846. E. B. LINDSAY, N. P.

Papeterie.

Le sousigné continue toujours, dans les magasins ci-devant occupés par MM. McDonald & Logan, un débit de papier foiscap, pot, post, gris et à enveloppes.

Québec, 24 juin, 1845.

N. B. Les plus hauts prix donnés pour guenilles et vieux cordages.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné sous l'autorité du Statut Provincial 4e et 5e Vict. c. 57, incorporant la Compagnie d'Assurance du Canada contre le Feu, que les Actionnaires de la dite Compagnie sont requis de faire au Bureau de la dite Compagnie dans la cité de Québec, onze versements de vingt-cinq-schélings par action chaque, un 7e jour de chacun des mois suivants savoir: Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février, Mars, Avril et Mai.

Par ordre des Directeurs de la dite corporation. DANIEL MCCALLUM, Secrétaire.

Bureau d'Assurance du Canada, Québec, 4 juin, 1845.

ROBES DE CARIOLE ET PELLETERIES.

LES sousignés viennent de recevoir un assortiment très varié de peaux de Bœufes, de différents prix:

— ILS ONT AUSSI EN MAINS —

50 doz. de Casques de différentes sortes de pelletteries,
100 doz. de Calottes de drap garnies avec diverses do.
50 do do do garnies en Astrogant,
250 do de peaux de différentes sortes de pelletteries prêtes à être manufacturées.
500 paires de Gants de Loup-marin gris,
150 douzaines de Mitaines.
Le tout sera vendu en gros et en détail à leur magasin, pied de l'escalier, 315, rue Champlain, à des prix réduits.

Québec, 30 septembre, 1845. A. HAMEL & FRERE.

Le sousigné prie ceux qui doivent à M. J. L. AUDETTE, à la cession des biens duquel il est nommé seul syndic, de vouloir bien payer au sousigné sous le plus court délai possible, à défaut de quoi leurs comptes seront mis entre les mains d'un procureur.

Québec, 16 octobre, 1845. J. B. AUDETTE, Syndic.

Observez que CHARLES WILMER n'a AUCUNE liaison quelconque avec MM. WILMER ET SMITH, et que tous ordres et communications pour CHARLES WILMER doivent être adressés en toutes lettres au

Transatlantic Newspaper Office,
5, SOUTH JOHN STREET,
LIVERPOOL.

Nouvelles! Nouvelles! Nouvelles!
TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,
5, South John Street,
LIVERPOOL.

Charles Wilmer,

Agent pour les Journaux et autres objets pour les affaires de Commission en général.

CONTINUE à fournir, à demande, avec plus de promptitude et de régularité qu'aucune autre maison, et aux prix les plus modérés (un journal quotidien de Londres pour 6 livres 10 schellings sterling par an) les Journaux, Prix Courants, Listes Maritimes, Magasins, Livres, Papeteries, Caractères d'Imprimerie et autre Matériel pour les Imprimeurs, et marchandises de toute espèce, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve, par les Paquebots à Vapeur transportant les Mallets qui partent de Liverpool le 4 et le 19 de chaque mois, et à toutes les îles des Indes Occidentales, au Mexique et au Texas pour les vapeurs des Mallets Royales qui partent de Southampton tous les quinze jours, Son journal.

CHARLES WILMER'S AMERICAN NEWS LETTER

ET publié pour être transmis par chaque Navire à Vapeur qui part d'Angleterre pour l'Amérique, et son caractère distinctif est de donner, d'un coup d'œil, un aperçu de tous les événements importants qui se passent dans la grande-Bretagne, en Europe ou en Asie, dans l'intervalle entre le départ de chaque Navire à vapeur, soit dans le monde politique ou dans le monde commercial; une liste Maritime correcte et compréhensive, où l'on trouvera fidèlement enregistrés tous les bâtiments d'Amérique arrivant aux divers ports de la Grande-Bretagne, de l'Europe et de l'Asie, ou en partant, avec la relation des accidents ou désastres qui pourraient leur arriver; et un prix courant complet, dans lequel on donne avec le plus grand soin les mercuriales les plus exactes des marchés pour les divers produits américains, puisées aux sources les plus sûres; réunissant ainsi, dans une seule feuille, un Journal, une Liste Maritime, et un Prix courant.

Souscription annuelle, payable d'avance, 12s. 6d. sterling. Tous ordres doivent être accompagnés d'une remise ou d'une référence en Angleterre pour paiement.

AVIS. Charles Wilmer,

TRANSLANTIC NEWSPAPER OFFICE,
5, South John Street,
Liverpool.

Sans quoi elles ne parviendront pas au bureau de CHARLES WILMER, Point de liaison avec Wilmer et Smith.

ALMANAC
des affaires.

MABLE RENAUD, cordonnier, fabricant de bottes de chasseurs, ci-devant de la rue St. Georges où est passé l'incendie du 28 juin, a ouvert sa boutique en dehors des barrières de la rue St. Valliers. Québec, 3 juillet, 1845.

MICHEL PATRY, architecte, demeure maintenant à St. Roch, rue St. François. Québec, 10 juillet 1845.

Le Soussigné a établi son bureau chez M. PAUL TRUDELLE, en haut du côté de Ste. Geneviève, No. 4, la maison voisine de M. Guariôpy, charretier. Québec, 7 juin 1845. J. BRE. PRUNEAU, Notaire.

Le DR. BLAIS, informe ses patients qu'il a établi sa demeure dans la rue Prince Edouard, no. 52, faubourg St. Roch, près de chez M. Nohitt constructeur de navire. Québec, 4 juin 1845.

JOSEPH LAURIN, NOTAIRE.

ETABLIS son bureau dans la maison occupée par M. Ls. GUERARD, menuisier, rue St. Paul, Basse-Ville. Québec, 11 juin 1845.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Soussigné a établi son Etude en la demeure de M. Gabriel Lapointe, rue St. François, vis-à-vis l'Eglise Jos. LEFEBVRE. 2 Juin 1845.

Le DR. ROUSSEAU demeure chez M. Frs. Drolette, jardinier, no. 13, rue de la Reine. Il prie bien ceux qui lui doivent et qui peuvent le faire de vouloir bien le payer; l'incendie récent, l'ayant mis dans une position à ne pouvoir plus se passer de ses crédits. Québec, 4 juin 1845.

Le Soussigné a temporairement établi son bureau chez CHS. PANET, Ecr. avocat, Rue St. Louis, Haute-Ville, et a fixé sa résidence dans les appartements occupés par M. P. A. Gagnon, Notaire, vis-à-vis l'Hôtel Blanchard. Québec, 30 mai 1845. J. P. RHEAUME, Avocat et Procureur.

O. GIROUX, CHIMISTE ET DROGUISTE. RUE St. JEAN, No. 24.

M. le DR. BARDY demeure maintenant, à la maison des Barrières, faubourg St. Valliers, chez M. Mofatte.

CHARLES LETELLIER, horloger, ci-devant de Saint-Roch, a établi temporairement sa boutique, au no. 8 rue Notre-Dame, Basse-Ville. Québec, 3 juin 1845.

F. E. GARANT, manchonnier et teinturier de pelletteries, No. 8, rue St. Jean, haute-ville, Québec.

FÉLIX BEDARD, Notaire, a établi son bureau au pied de la côte du Palais, au 2e étage de la maison de M. B. Lachance, marchand-épicer. 1er mai, 1845.

O. PELISSON, pâtissier, au numéro 10, rue St. Joseph, Haute-ville. 1er mai, 1845.

PIERRE LÉGARE, avocat, a transporté son bureau sur la rue St. Jean, Haute-Ville, no. 3, vis-à-vis le magasin de M. Hall. Juin, 1844.

JOS. PETITCLERC, Notaire, tient son Etude en la Haute-Ville rue St. Jean, No. 33. Québec, 16 janvier, 1845.

JOSEPH CAUCHON, avocat, a temporairement établi son étude au Bureau du "Journal de Québec." Québec, 19 décembre 1843.

MICHEL GAUVIN, de la ligne de voitures vertes, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU PHENIX DE LONDRES.

CETTE compagnie qui a établi son agence en Canada en 1804, continue d'assurer contre le feu.

Bureau, au QUAÏ de Gillespie, ouvert depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi. GILLESPIE, GRENSHIELD & Co. Québec, 4 juillet 1845.

FONDERIE DE Caracteres à Imprimer, A MONTREAL. AUX IMPRIMEURS

Propriétaires de Papiers-Nouvelles en Canada, Nouvelle-Ecosse etc., etc.

Le Soussigné ayant acheté l'établissement ci-dessus nommé, prend la liberté de solliciter la continuation du patronage qui lui a été, comme agent de la fonderie, accordé jusqu'ici, d'une manière si libérale.

Ayant fait des réparations, et grandement ajouté au matériel, il peut recommander en toute confiance les caractères manufacturés sa fonderie comme égaux à tous ceux fabriqués sur le continent.

Il a l'avantage d'employer à son service un mécanicien expérimenté de New-York, et les imprimeurs de cette ville sont invités avec confiance à venir considérer la beauté et la qualité des caractères jetés dans cette Fonerie.

Le Propriétaire se fera un plaisir d'en montrer un spécimen à ceux qui auront intention d'en acheter; et en même temps, et sera heureux de voir ceux qui désirent lui donner leur support.

Les vieux caractères sont pris en échange à 6 derniers par livre.

On pourra faire venir de New-York tous les matériaux d'Imprimerie, et tout article qui n'est pas manufacturé à Montréal, moyennant un avance de 20 par cent.

12 juillet. CHS. T. PALSGRAVE.

Faïence.

La soussignée reçoit maintenant par l'Acadia un assortiment de POTERIE, et attend chaque jour par le "Duke of York" et le "Governor Halket" 133 paniers de FAÏENCE comprenant un assortiment général. Québec, rue St. Paul, 31 mai 1845. J. PATERSON.